

## Conditions Générales de vente Bohler Conseil SàRL – Les Croissants

Bohler Conseil se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site [www.voilalescroissants.com](http://www.voilalescroissants.com).

### 1. Présentation

Bohler Conseil – Les Croissants – est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 10 rue du Hohwald, 67460 SOUFFELWEYERSHEIM (France). Bohler Conseil – Les Croissants – développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra-entreprise, des formations ouvertes et à distance. En mode présentiel ou distanciel, ces formations peuvent avoir lieu sur le poste de travail. Bohler Conseil – Les Croissants – réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises.

### 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente, « CGV », s'applique à toutes les offres Bohler Conseil – Les Croissants relatives à des commandes clients entreprises, associations ou particuliers.

Bohler Conseil – Les Croissants – se réserve le droit de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur à jour de la commande sont consultables sur le site [www.voilalescroissants.com](http://www.voilalescroissants.com).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client au CGV. Toutes conditions contraires et notamment toute conditions générales ou particulière opposées par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Bohler Conseil SàRL, prévaloir à ses présentes CGV, et ce, quel que soit le moment où elle aurait pu être porté à sa connaissance. Le fait que Bohler Conseil – Les Croissants – ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés proposés et agents.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Bohler Conseil – Les Croissants, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

### 3. Étude et conseil opérationnel

Toute prestation d'études et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établi par Bohler Conseil – Les Croissants. En cas

d'acceptation par le client, un acompte pourra t'être demandé avant le démarrage de la mission.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule des révisions visées au 6.2.3 ci-après. Pour la réalisation des missions d'étude et de conseils opérationnels, Bohler Conseil – Les Croissants – facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistique liés à l'exécution de la mission sont à la charge du client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire, dans la proposition, ses frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évaluer forfaitairement à 15 % maximum.

### 4. Formations

#### 4.1. Formations intraentreprise

##### 4.1.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intraentreprise développée sur-mesure et exécutées dans les locaux mis à dispositions, du client, sur les postes de travail ou à distance.

##### 4.1.2. Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Bohler Conseil – Les Croissants. Sauf disposition contraire dans la proposition de Bolaire. Conseil, un acompte minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le client. Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par l'application de la formule de révision visé au 6.2.3 ci-après.

#### 4.2. Formations interentreprises

##### 4.2.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponible au catalogue de Bohler Conseil – Les Croissants – et réalisées dans les locaux mise à disposition par Bohler Conseil – Les Croissants, par les clients ou à distance.

##### 4.2.2. Conditions financières

Les prix applicables sont ceux figurant sur le site Internet : [www.voilalescroissants.com](http://www.voilalescroissants.com) le jour de la commande.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte et à l'ordre de Bohler Conseil SàRL. Tous les prix sont indiqués hors-taxes et sont majoré du taux de TVA en vigueur. Les croissants ou viennoiseries pour l'accueil des participants sont offerts.

##### 4.2.3. Remplacement d'un participant

Bohler Conseil – Les Croissants– offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à cinq jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de cinq jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de Bohler Conseil – Les Croissants.

##### 4.2.4. Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Bohler Conseil – Les Croissants – se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard, une semaine avant la date de démarrage, et ce, sans indemnité.

### 5. Dispositions communes aux formations

#### 5.1. Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail est adressée en deux exemplaires, dont un est à retourner par le client, signée avec le cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fourni sur demande.

#### 5.2. Règlement par un Opérateur de Compétences (OPCO)

En cas de règlement par l'OPCO, dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention, que le client retourne signée à Bohler Conseil – Les Croissants. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Bohler Conseil – Les Croissants – au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Bohler Conseil – Les Croissants, au premier jour de la formation, Bohler Conseil – Les Croissants – se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

#### 5.3. Annulation de la formation à l'initiative du client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre Bohler Conseil – Les Croissants – et le client. Elles sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

## Conditions Générales de vente Bohler Conseil SàRL – Les Croissants

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours, et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés aux clients,
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

### 5.4. Absence de stagiaire le jour de la formation

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le coût de la session sera facturé à 100 % au client.

## 6. Dispositions applicables à l'ensemble des offres Bohler Conseil – Les Croissants

### 6.1. Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par Bohler Conseil – Les Croissants – sont valables un mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de service est réputée acceptée dès la réception par Bohler Conseil – Les Croissants – d'un bon de commande ou devis signée par tout représentant dûment habilité du client.

La signature du bon de commande, du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes CGV. Elles pourront être modifiées par Bohler Conseil – Les Croissants, à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à une indemnité au profit du client.

### 6.2. Facturation – Règlement de la facture

#### 6.2.1. Le Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors-taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisés seront à la charge du client. Les frais de déplacement du ou/et des consultants, du ou/et des formateurs, ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel, matériel courant sont facturés en sus.

#### 6.2.2. Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le client, au plus tard, dans un délai de 30 jours, à compter de la date de la facturation.
- Le règlement est accepté par virement bancaire ou postal,
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf

mention différente, indiqué sur la facture.

En cas de retard de paiement, Bohler Conseil – Les Croissants – pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès aux outils en lignes, sans préjudice de toute autre voie d'action

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalité d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Bohler Conseil – Les Croissants – aura la faculté de suspendre le service jusqu'à paiement complet et obtenir le règlement par voie contentieuse au frais du client, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Bohler Conseil – Les Croissants.

Conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourrait être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### 6.2.3. Révision du prix

Le cas échéant, la proposition financière de Bohler Conseil – Les Croissants, acceptée par le client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par l'application automatique de la formule de révision de prix suivant :

$$P1 = P0 (S1/S0)$$

Où P1 est le prix révisé en € HT

P0 est le prix initial en € HT

S1 est l'indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

S0 est l'indice Syntec à la date de signature du contrat ou à la date anniversaire des contrats de plus d'un an.

### 6.3. Limitation de responsabilité de Bohler Conseil – Les Croissants

La responsabilité de Bohler Conseil – Les Croissants – ne peut, en aucun cas être engagé pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des modules à distance par les utilisateurs, ou toute cause étrangère à Bohler Conseil – Les Croissants.

Quel que soit le type de prestation, la responsabilité de Bohler Conseil – Les Croissants – est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de Bohler Conseil est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de Bohler Conseil – Les Croissants – ne saurait être engagée au titre des dommages indirects,

telles que la perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte, à l'image et à la réputation.

### 6.4. Force majeure

Bohler Conseil – Les Croissants – ne pourra être tenu responsable à l'égard du client, en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, ou qu'à fortuit, outre ceux habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et des tribunaux français, et sans que cette liste soit restrictive :

- La maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur,
- Les grèves ou conflits sociaux, internes ou externes,
- Les désastres naturels, les incendies,
- La non-obtention de visa,
- Les autorisations de travail ou d'autres permis,
- Les lois ou règlements mis en place ultérieurement,
- L'interruption des télécommunications, l'interruption d'approvisionnement d'énergie, l'interruption des communications ou des transports, de tout type,
- Ou autres circonstances échappant au contrôle raisonnable de Bohler Conseil – Les Croissants.

### 6.5. Propriété intellectuelle

Bohler Conseil – Les Croissants – est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...), utilisés par Bohler Conseil – Les Croissants – pour assurer les formations, demeure la propriété exclusive de Bohler Conseil – Les Croissants. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur, sans accord express de Bohler Conseil – Les Croissants.

En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement de l'article L122-4 et L335-2 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, des contenus non autorisés.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle, des contenus de formations, ainsi que les bases de données figurant le cas échéant sur le site Internet, ou la plate-forme, sont strictement interdite, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.



## Conditions Générales de vente Bohler Conseil SàRL – Les Croissants

En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules en distanciel font l'objet d'un droit d'utilisation personnelle, non cible et non exclusif pour une durée limitée à une année à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, Bohler Conseil – Les Croissants –demeure propriétaire de ses outils, méthode et savoir-faire, développer antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

### 6.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiel les informations et documents concernant l'autre partie, de quelques natures qu'elles soient économiques, techniques ou commerciales. Tout document auquel elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus ultérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Bohler Conseil – Les Croissants –au client.

Bohler Conseil – Les Croissants – s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les participants et stagiaires.

### 6.7. Communication

Le client accepte d'être cité par Bohler Conseil – Les Croissants – comme client de ses offres de services, de formations et prestations.

Sous réserve des dispositions de l'article 6.5, Bohler Conseil – Les Croissants –peut mentionner le nom du client, son logo, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références, et propositions, à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, notamment sur son site Internet, lors d'entretien avec des tiers, communication à son personnel, documents internes de gestion prévisionnel, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 6.8. Protection des données à caractère personnel du participant ou du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires ou participants sont utilisés dans le cadre strict, de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la formation ou de la prestation. Les données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L6353-9 du Code du Travail, y compris l'accès aux plateformes. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. En application de la

réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire ou le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ces données. Si cela est applicable, ce droit peut être exercé en s'adressant directement à Bohler Conseil – Les Croissants –par mail à l'adresse suivante [frederic.vacelet@bohlerconseil.com](mailto:frederic.vacelet@bohlerconseil.com) ou [frederic.vacelet@voilalescroissants.com](mailto:frederic.vacelet@voilalescroissants.com).

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. Pour les besoins d'accès à la plate-forme d'inscription et de formation, les données du stagiaire ou du participant sont hébergées auprès de la société Digiforma.

Bohler Conseil – Les Croissants – agit en qualité de sous-traitants du client. Le client s'engage à informer les participants ou les stagiaires que les données à caractère personnel, le concernant, sont collectées et traitées au fin de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci avant.

### 6.9. Droit applicable et tribunal compétent

Les présente CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et Bohler Conseil – Les Croissants –à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Strasbourg. Bon et ben c'est pas mal déjà, on est bien là